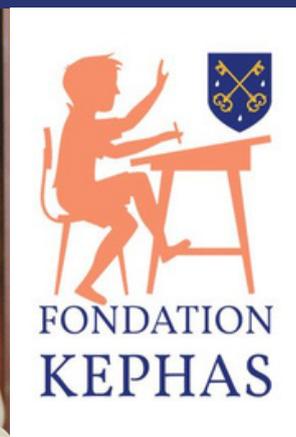


# SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2024

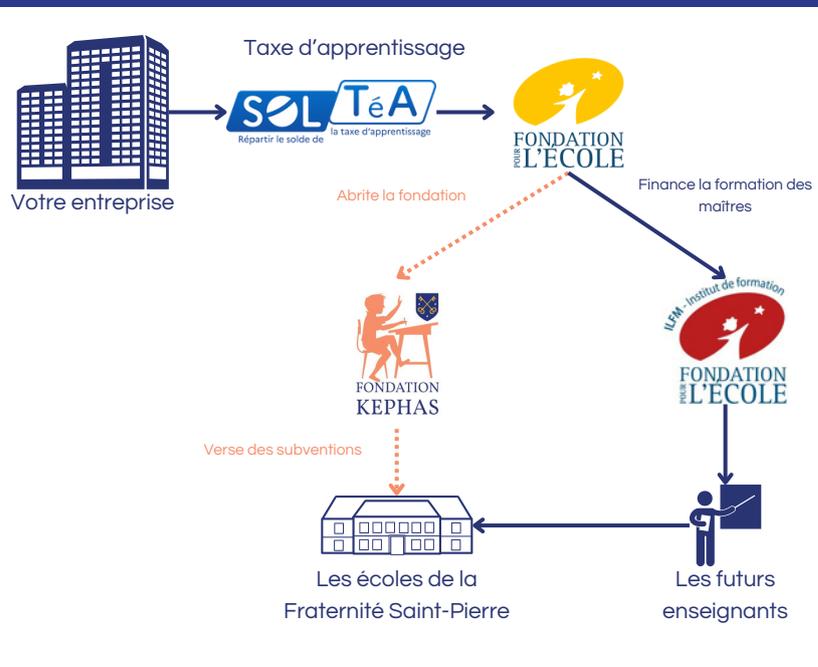


## Soutenez la formation des maîtres d'école libre

- La taxe d'apprentissage est due par toutes les entreprises ayant des salariés.
- C'est le seul impôt dont vous puissiez décider de l'affectation gratuitement et cela fait vraiment la différence pour les écoles, qui bénéficient, grâce à vous, de professeurs bien formés.
- Elle est calculée en fonction des rémunérations versées par l'entreprise à ses salariés.



## Comment est utilisé le solde de votre taxe ?



Pour des écoles de qualité, il faut des maîtres bien formés. C'est la mission de l'Institut Libre de Formation des Maîtres (ILFM), créé par la Fondation pour l'école.

Depuis dix ans, l'ILFM forme les maîtres et professeurs de nos écoles libres.

Participer à la formation des maîtres de demain, c'est agir concrètement pour les écoles libres de demain.

C'est le moyen d'avoir l'enseignement de qualité que vous souhaitez pour eux dans les écoles libres. C'est indispensable pour toutes les écoles indépendantes !

## Votre contact :

Fondation KEPHAS, sous l'égide de la Fondation pour l'école  
5, rue Macdonald - 18000 Bourges

Pour toute demande d'information, contacter : [taxedapprentissage@fondationkephas.fr](mailto:taxedapprentissage@fondationkephas.fr)

# Comment cela fonctionne ?



Déclaration et paiement du solde de la taxe d'apprentissage 2023 via la DSN (déclaration sociale annuelle) d'avril 2024.



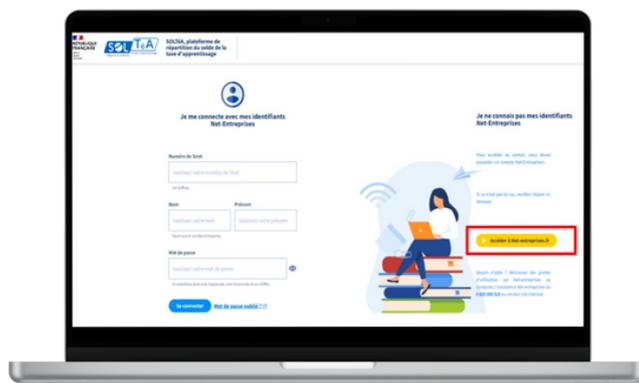
Demande d'habilitation sur net-entreprises, afin de pouvoir accéder à la plateforme SOLTéA et choisir votre établissement bénéficiaire.



Affectation de votre solde à l'établissement de votre choix sur la plateforme SOLTéA, gérée par la Caisse des dépôts et consignations



Versement de votre solde aux établissements bénéficiaires, par la Caisse des dépôts et consignations.



## Pour nous trouver sur la plateforme SOLTéA :

- SOLTéA : <https://www.soltea.education.gouv.fr/espace-public/>
- Raison sociale : ILFM Fondation pour l'école
- Siren : 509436820
- Code UAI : 0755315V



■ TAXE D'APPRENTISSAGE 2024

# ILFM - KEPHAS



Remplir ce formulaire permet de nous informer de votre versement

VOTRE ENTREPRISE

Siren/Siret :

Raison sociale

Remplir ce formulaire permet de nous informer de votre versement

Prénom :

Nom :

Adresse postale :

Email :

## Normes RGPD

Vos renseignements personnels sont collectés par l'entremise de ce formulaire. Nous utilisons les renseignements ainsi collectés pour les finalités suivantes :

- Statistiques
- Contact
- Suivi des dons

Nous nous engageons à vous offrir un droit d'opposition et de retrait quant à vos renseignements personnels. Le droit d'opposition s'entend comme étant la possibilité offerte de refuser que leurs renseignements personnels soient utilisés à certaines fins mentionnées lors de la collecte.

Pour pouvoir exercer ces droits, vous pouvez contacter la fondation Kephas en lui faisant parvenir un avis d'opposition à l'utilisation de vos renseignements personnels pour les fins qui ne vous conviennent pas à l'adresse qui suit :

Fondation Kephas  
Adresse postale  
5 rue Mac Donald  
18000 Bourges

Nous nous engageons à reconnaître un droit d'accès et de rectification aux personnes concernées désireuses de consulter, modifier, voir radier les informations les concernant.

Les renseignements personnels que nous collectons sont conservés dans un environnement sécurisé. Les personnes travaillant pour nous sont tenues de respecter la confidentialité de vos informations.

J'autorise la Fondation Kephas à me contacter pour les prochaines campagnes

Oui

Non